

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 78 / 575 / 2022 / 060	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	15/09/2022	29/09/2022	En exercice	Présents	Votants
			29	24	29
OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DU PLATEAU DE SACLAY (CLI)					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le 15 septembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 24

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Madame BLONDEL Bernadette, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAILTEL Henri, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Monsieur BENZAID Alain, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h14), Madame CHALLIER Raphaèle, Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame ROCH Catherine, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 6 (5 à partir de 20h14)

Madame GAUTIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur Henri LECAILTEL.
Madame GROBON Marion donne pouvoir à Madame BRUNELLO Gérarda.
Madame MATERNE Anne-Sophie donne pouvoir à Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès.
Monsieur PONSEN Joël donne pouvoir à Monsieur CAOUS Jacques.
Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h14) donne pouvoir à Madame JOURDEN Dominique
Monsieur NOGUES Thomas donne pouvoir à Monsieur BAVOIL Dominique.

Absents non représentés : 0

Monsieur CAOUS Jacques procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Madame BLONDEL Bernadette *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.*

Arrivée de Madame CONTAMINE Marie à 20h14

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-8, L2121-21, L2121-33,
VU l'élection municipales du 15 mars 2020 portant sur le renouvellement général des conseillers municipaux,

VU la délibération 78/575/2020/011 du 25 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

VU la délibération 78/575/2020/012 du 25 mai 2020 portant sur l'élection des Adjoints au Maire,

VU la délibération 78/575/2020/021 du 25 mai 2020 portant sur la désignation des membres délégués aux syndicats et organismes extérieurs,

VU la délibération du 22/09/2021 portant sur la démission d'une conseillère municipale,

CONSIDÉRANT que Madame Sandrine NGUYEN a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale par lettre du 6 juillet 2022,

CONSIDÉRANT qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal de désigner un membre à la Commission Locale d'Information des Installations Nucléaires du plateau de Saclay (CLI),

CONSIDÉRANT la candidature de Monsieur MONTAGNON,

CONSIDÉRANT que la désignation des représentants de la commune est faite au scrutin secret,

Monsieur le Maire propose, conformément à la réglementation en vigueur, la désignation d'un représentant de la commune à la CLI.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 29

Bulletin nul : 00

Bulletin blanc : 00

Après présentation par Monsieur le Maire,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à la majorité

Pour : 27 voix

Abstentions : 2 voix (Madame MINEC Sophie et Madame VARETTA-LONJARET Floriane).

DESIGNE Monsieur MONTAGNON en tant que représentant de la commune à la CLI, en remplacement de Madame Sandrine NGUYEN.

1) Commission locale de l'eau

POUR : 27 voix

Est nommé à la Commission locale d'information :

Monsieur MONTAGNON – Représentant de la Commune

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an susdits



Le Maire

Dominique Savat

Accusé de réception en préfecture
078-217805753-20220922-DCM2022-060-DE
Date de réception préfecture : 13/10/2022